



55-2017

Séance du Bureau Syndical du 08/06/2017

DELIBERATION N°55-2017 : APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE POUR L'ETUDE D'ACTUALISATION DU SDDAN06

L'an deux mille dix-sept, le huit juin à 14H30, les membres du Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM), créé par arrêté inter-préfectoral des 1er septembre 1989, 11 septembre 1989 et 2 octobre 1989, se sont réunis au SICTIAM, 2323 chemin Saint Bernard- Porte 15, bâtiment 3 - Vallauris sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Charles Ange GINESY, Président, et sous sa présidence.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau syndical:

- M. Charles-Ange GINESY - Président,
- M. Jean-Claude RUSSO - 1^{er} Vice-Président
- M. Hervé ROMANO - 3^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Luc RICHARD - 4^{ème} Vice-Président,
- M. Roland LARBRE - 5^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Paul ZANIN - 6^{ème} Vice-Président,
- M. François BESSET - délégué titulaire de la commune de Saint Martin du Var,
- M. Jean Louis MEUNIER - délégué titulaire de la commune de Tourrettes sur Loup,
- Mme Denise LEIBOFF - déléguée titulaire de la commune de Lieuche,
- M. Claude ASTORE - délégué titulaire de la commune de La Seyne sur Mer (83),
- M. Jean Paul LEONI - délégué titulaire de la commune de Bairols,
- M. Raoul VERANY - délégué titulaire de la commune de Thierry.

Étaient absents :

- M. Antoine VERAN- 7^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Marc DELIA - 8^{ème} Vice-Président,
- Mme Christine PREMOSELLI - 9^{ème} Vice-Président,
- Mme Gisèle STIVANIN - déléguée titulaire de la commune de Néoules (83).

Assistaient en outre à la séance :

M. Francis KUHN - Directeur Général du SICTIAM
Mme HOUZET Sophie – Directrice Générale Adjointe du SICTIAM

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.



M. Jean Paul ZANIN, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que la commission permanente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, en application d'une délibération du 22 mai 2014, et le comité syndical du SICTIAM, en application de sa délibération du 5 mai 2014, ont conclu le 17 juillet 2014 une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour l'étude d'actualisation du schéma directeur départemental d'aménagement numérique des Alpes-Maritimes (SDDAN 06).

Cette convention doit être actualisée pour prendre en compte l'avancée des études et déploiements, d'une part, mais aussi, d'autre part, pour intégrer au SDDAN le volet stratégique obligatoire « usages et services » défini par la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016 (article L 1425-2 CGCT modifié).

Un avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour l'étude d'actualisation du SDDAN 06 doit être formalisé.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** l'avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour l'étude d'actualisation du SDDAN 06 conformément aux éléments définis ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à le signer et à effectuer toutes les démarches liées à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Charles-Ange GINESY



Séance du Bureau Syndical du 08/06/2017

Nombre de membres afférents au B.S. : 16
Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres ayant pris part au vote : 12

Date de la convocation : 29/05/2017
Date d'affichage : 21/08/2017